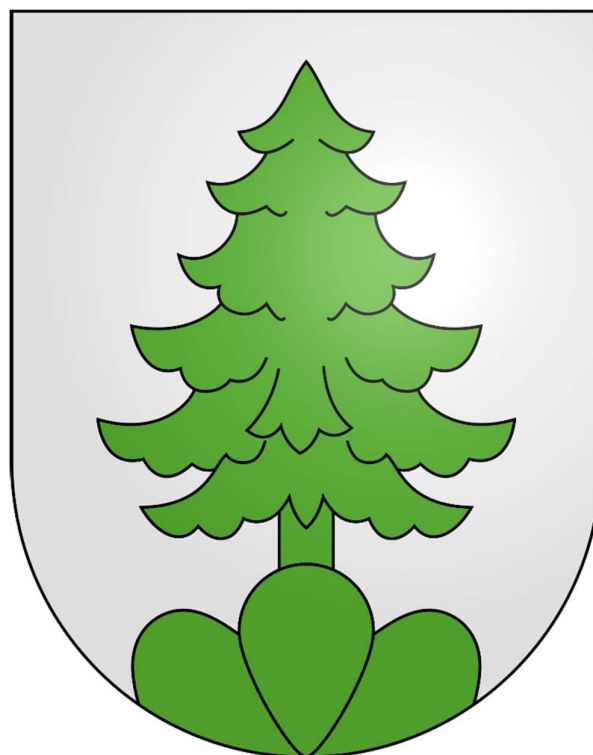


COMMUNE DE GIVRINS



**RAPPORT DE GESTION
ANNEE 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet son rapport de gestion relatant les diverses activités, décisions, travaux effectués et affaires courantes de l'année écoulée.

AUTORITÉS

Municipalité

Une démission a été enregistrée, à savoir :

- Mme Anne-Lise Bally, annoncée en janvier, avec effet au 30 juin.

Composition :

Jusqu'au 30 juin

Mme Regula Zellweger, Syndique
Mme Anne-Lise Bally, Vice-Syndique
M. Alain Blumenstein
M. Cyrille Grosjean
Mme Nathalie Vez-Raymond
Mme Muriel Dauphin
M. Cédric Nardone

Dès le 1^{er} juillet

Mme Regula Zellweger, Syndique
M. Alain Blumenstein, Vice-Syndic
M. Cyrille Grosjean
Mme Nathalie Vez-Raymond
Mme Muriel Dauphin
M. Cédric Nardone
M. Thierry Bernes-Lasserre

L'Exécutif s'est réuni à 42 reprises, en salle de Municipalité, pour sa séance hebdomadaire du lundi soir, en principe à 19h30.

La Municipalité a également tenu 3 séances « stratégiques », les 7 février, 15 avril et 3 octobre.

Conseil Communal

Le Conseil Communal, sous la présidence de M. Hugo Pradervand, s'est réuni à cinq reprises, à savoir le mercredi 31 janvier, le jeudi 18 avril, le lundi 24 juin, le mercredi 9 octobre et le mercredi 27 novembre. Ces séances se sont déroulées dans la Grande-salle de Givrins.

La Municipalité a soumis 12 préavis, à savoir :

Jeudi 31 janvier (séance spéciale PACom)

Préavis 23/2024	Relatif au Plan d'Affectation Communal (PACom) et son Règlement (RPACom), au Plan de limites des constructions, au Plan de constatation de nature forestière, à la cadastration de certains domaines publics et au traitement des oppositions y relatives	→ Approuvé amendé par le CC
-----------------	---	-----------------------------

Jeudi 18 avril

Préavis 24/2024	Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 139'874.39 TTC destiné à financer les travaux de renaturation de l'étang de la Givrine	→ Refusé par le CC
Préavis 25/2024	Concernant une demande d'autorisation de céder un droit d'usage en faveur de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) permettant l'exploitation de l'UAPE	→ Approuvé par le CC
Préavis 26/2024	Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 73'000.- TTC destiné à financer les travaux de remplacement de la fontaine de Couvaloup	→ Refusé par le CC
Préavis 27/2024	Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 160'000.- TTC destiné à financer les travaux de réfection de la desserte forestière de la boucle du Sollier	→ Refusé par le CC

Lundi 24 juin

Préavis 28/2024	Demande d'autorisation pour le renouvellement de onze DDP sis à la Bouriaz, parcelle n° 370 de la commune de St-Cergue	→ Approuvé par le CC
Préavis 29/2024	Comptes 2023 (et rapport de gestion)	→ Approuvé par le CC

Mercredi 09 octobre

Préavis 30/2024	Relatif à la révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires	→ Approuvé par le CC
-----------------	--	----------------------

Préavis 31/2024	Relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)	→ Approuvé par le CC
Préavis 32/2024	Relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (plafond d'endettement)	→ Approuvé par le CC
Préavis 33/2024	Arrêté d'imposition 2025	→ Approuvé par le CC

Mercredi 27 novembre

Préavis 34/2024	Budget 2025	→ Approuvé amendé par le CC
-----------------	-------------	-----------------------------

ADMINISTRATION

Mouvements au sein du personnel communal :

- Mme Solange Muraca, boursière communale, à 20%, a été engagée le 1^{er} janvier ;
- Mme Laure Mertens, aide-boursière, à 20%, a été engagée le 1^{er} janvier ;
- M. Alain Blumenstein, surveillant à la déchèterie communale, a annoncé sa démission au 30 juin ;
- Mme Ibadete Shabiu, collaboratrice au « Pôle technique communal », à 60%, a annoncé sa démission au 30 juin ;
- Mme Laure Mertens, aide-boursière, a vu son taux d'activité passer à 30% dès le 1^{er} juillet ;
- Mme Laure Mertens, collaboratrice au « Pôle technique communal », à 40%, a été engagée le 2 septembre.

Au 31 décembre, le personnel communal est composé de :

- Mme Francine Monney, nettoyeuse, employée à l'heure ;
- Mme Ana Simoes, nettoyeuse, employée à l'heure ;
- M. Luciano Santoro, concierge des bâtiments communaux, à 100% ;
- M. Alexandre Good, secrétaire municipal, à 100% ;
- Mme Magali Rey, préposée au contrôle des habitants, bureau des étrangers, à 70%, laquelle est également secrétaire municipale adjointe ;
- M. Marco Hurschler, surveillant à la déchèterie communale, employé à l'heure ;
- M. John Berlie, employé au Service des routes et voirie, à 100%, lequel est également Huissier du Conseil Communal ;
- Mme Solange Muraca, boursière communale, à 20% ;
- Mme Laure Mertens, aide-boursière, à 30% ;
- Mme Laure Mertens, collaboratrice au « Pôle technique communal », à 40%.

Archives communales

A l'instar des années précédentes, la maintenance des archives communales a été assurée par la société Pro Archives SA, à Nyon, à raison de neuf interventions dans l'année (les 23 février, 29 mai, 12 juin, 26 juillet, 23 août, 27 septembre, 14 octobre, 8 novembre et 13 décembre).

CONTRÔLE DES HABITANTS

Population

Au 31 décembre, la population de Givrins comptait 1'092 habitants, dont 833 suisses et 259 étrangers, représentant 31 nationalités. Les pays les plus représentés sont la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Portugal.

La Préposée au contrôle des habitants a enregistré 214 mutations (116 arrivées, 67 départs et 31 changements à l'intérieur de la commune), 8 naissances, 3 décès, 6 mariages, 6 divorces et 8 mutations diverses d'état civil. Elle s'est occupée de plus de 38 demandes de cartes d'identité et d'un nombre conséquent d'attestations diverses (établissement, arrivée, départ, certificat de vie, acte de mœurs).

Naturalisations

12 personnes ont obtenu la naturalisation. 6 nouvelles demandes ont été enregistrées, ce qui porte à 11 le nombre de dossiers en cours de traitement au 31 décembre.

Taxes de séjour et sur les résidences secondaires

Depuis 2008, les taxes de séjour ne sont plus cantonales mais font l'objet d'un règlement communal. 15% des taxes sont conservées par les communes et 85% reversées à Région de Nyon, qui les distribue pour moitié à Nyon Région Tourisme et pour l'autre moitié au Fonds Régional d'Aide au Tourisme (FRAT).

Si les recettes de ces taxes de séjour sont modestes à l'échelle de notre commune (entre CHF 2'000 et 3'000 /an ces dernières années), les recettes à l'échelle de la Région sont de l'ordre du million de francs, ce qui permet de financer des projets touristiques et de soutenir la promotion touristique de la région.

Afin de tenir compte de l'évolution dans le domaine du tourisme, notamment avec l'apparition des hébergements Airbnb, et d'ajuster les tarifs (inchangés depuis 2008), Région de Nyon a entièrement révisé le règlement-type et l'a présenté puis mis en consultation auprès des municipalités début 2024. La nouvelle répartition des recettes des taxes de séjour (10% conservés par les communes et 90% reversées à Région de Nyon) est compensée par une répartition plus avantageuse pour les communes des taxes sur les résidences secondaires.

C'est à l'unanimité que le Conseil Communal a approuvé le Préavis 30/2024 concernant la révision de ce règlement lors de sa séance du 9 octobre, lequel est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Le Préavis et le Règlement sont disponibles sur le site de la Commune. Le site de Région de Nyon (www.regiondenyon.ch) comporte par ailleurs nombre d'informations détaillées sur ce sujet.



3 janvier 2025

Nouveau règlement sur la taxe de séjour en vigueur depuis janvier 2025

Le règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires définit les modalités de perception et de gestion des taxes ainsi que leurs conditions d'utilisation dans le district de Nyon. Une nouvelle version est entrée en vigueur le 1er janvier 2025, permettant de préciser et simplifier sa mise en œuvre, actualiser les montants réglementaires et assurer dans la durée le développement et le financement du tourisme régional.

INTÉRÊTS GÉNÉRAUX

La Fête nationale du 1^{er} Août

C'est sur le site de la Cantonale 2024 de la FVJC que s'est déroulée cette célébration ; les communes de Givrins, Genolier, Trélex et Duillier, ont été conviées sur la place de Fête de la manifestation, pour célébrer ensemble le 733^{ème} anniversaire de la Confédération helvétique ; une parfaite réussite sur tous les plans.

Animée par un défilé de lampions et quelques concerts, cette soirée fut aussi l'occasion d'assister à un show de lasers, en alternative aux feux d'artifice.

Journée récréative des Aînés

Pour sa traditionnelle sortie des « 70 ans et plus », la Municipalité a eu le plaisir d'inviter les Aînés de la Commune le mercredi 18 septembre.

Ils ont été conviés à la visite guidée du Haras National Suisse à Avenches. Les cigognes et les chevaux indigènes ont rythmé la découverte de ces lieux emprunts d'histoire et de traditions.

L'après-midi, a été consacrée à une remontée dans le temps au travers de la visite du Musée du Blé et du Pain à Echallens qui s'est conclue par la dégustation de la fameuse tarte à la crème.



*Le plaisir de partager ce moment convivial était au rendez-vous 😊
42 aînés et 2 accompagnants y ont participé*

Bienvenue aux jeunes citoyens et aux nouveaux habitants

Cette traditionnelle réception ayant lieu une année sur deux, elle n'a pas été organisée en 2024 ; prochaine rencontre, le mercredi 7 mai 2025.

Illumination du sapin de Noël

Quelle joie de voir les yeux brillants des enfants à l'arrivée du Père Noël, le plaisir de se retrouver et partager un moment exceptionnel autour du sapin scintillant le dimanche 1^{er} décembre.

Repas du Noël des Aînés

Ce dernier a eu lieu le jeudi 5 décembre, à midi, à la Grande salle de Givrins.

La Municipalité a eu le plaisir de convier, au traditionnel repas du Noël, les Aînés de la Commune (dès 65 ans) ; 80 personnes étaient présentes sur 140 invitations envoyées.

Des attentions ont été remises à notre Aînée (Mme Yvonne Bory - 1934) ainsi qu'à notre Aîné (M. Albi Rudaz - 1928).

Un intermède préparé en collaboration avec l'école de Givrins et ses classes de 2à 4P a été très apprécié. Les chants et poésies de ses enfants ont rempli la salle de joyeuses et chaleureuses notes partagées avec nos aînés.

A l'issue du repas, un loto a permis de clore ce moment de partage convivial.



Visites de fin d'année

A la mi-décembre, Monsieur Alain Blumenstein (Vice Syndic), ainsi que Madame Muriel Dauphin (Municipale) ont eu le plaisir de rendre visite à 20 de nos aînés, de plus de 80 ans, ceci en compagnie de 4 groupes d'enfants de la Commune et de leurs maîtresses pour une chantée de Noël, leur souhaiter de belles fêtes de fin d'année et leur remettre des petites attentions représentant la Commune de Givrins (le vin de nos vignes, le fromage de nos alpages, le miel des ruches sises dans nos forêts et une création artisanale de l'emblème du village).

L'arbre de la Municipalité

Cette jolie coutume du 17^{ème} siècle, qui perdure à Givrins, a eu lieu le samedi 28 décembre.

La Municipalité a été accueillie par la Jeunesse de Givrins (animation musicale) pour ensuite partager un repas, à l'Auberge communale, avec une partie des acteurs qui ont travaillé pour notre commune.

Petits et grands ont retroussé les manches pour débiter l'arbre de la Municipalité et ainsi terminer l'année dans la bonne humeur.

Affaires culturelles, sports et loisirs

La Municipalité poursuit sa politique concernant les dons pour des associations sportives et culturelles de la région. Son objectif est de favoriser les clubs dans lesquels les enfants et adolescents de la commune sont actifs. Elle estime qu'il est très important pour leur développement et leur équilibre de pouvoir découvrir, apprendre et pratiquer des activités liées à la culture et au sport.

En 2024, notre commune a eu l'honneur d'accueillir La Cantonale 2024 de la FVJC, un événement hors norme qui a rassemblé toutes les générations. La Municipalité a pu y contribuer par un soutien exceptionnel, tant sur le plan financier que logistique, en mobilisant les infrastructures et les services communaux. Le groupement forestier La Colline et les classes d'écoles de l'EPSGE ont également été activement impliqués à cette belle réussite collective. Cet événement a été l'occasion pour toute la population de s'impliquer, de partager et de vivre ensemble un moment fort de convivialité et de dynamisme régional.

Affaires régionales : Région de Nyon

Région de Nyon a fêté ses 20 ans en 2024. Avec 41 communes membres, il s'agit de la plus grande association intercommunale du district. Sa mission est de conduire des politiques et de piloter des projets qui concourent au développement régional, que ce soit dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'économie, de l'environnement, de l'offre culturelle et sportive ou du tourisme.

Outre le nouveau règlement sur les taxes de séjours et sur les résidences secondaires et la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités du District de Nyon (SRGZA) adoptés par le Conseil Communal en 2024 et mentionnés dans d'autres chapitres du présent rapport, l'année écoulée a été riche en projets.

En 2024, le Conseil Intercommunal s'est réuni à 5 reprises et a traité 12 Préavis (tous disponibles de même que les rapports de commissions sur www.regiondenyon.ch), la plupart ayant pour objet des projets en matière d'aménagement du territoire ou de mobilité.

La déléguée de la Municipalité ainsi que le délégué du Conseil Communal ont participé à chacune de ces séances.

Le Préavis le plus important aura sans conteste été celui portant sur la « *Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé Dôle SA* » dont Région de Nyon est actionnaire à 91.7% (Préavis 43-2024-DISREN).

Avec l'adoption de ce Préavis à la quasi-unanimité le 30 octobre 2024, le Conseil Intercommunal a octroyé un crédit de CHF 2.6 millions en faveur de Télé-Dôle SA, soit CHF 29.-/habitant. Cela a permis de lever une première aide de 2.56 millions du Canton, soit l'assainissement d'un prêt de CHF 2 millions accordé en 2006 pour la construction du télésiège de la Dôle, ainsi qu'une subvention de CHF 560'000 destinée à la finalisation du bâtiment d'accueil des Dappes (le « Lapin Blanc »).

Un référendum a été lancé contre la décision du Conseil Intercommunal mais n'a pas abouti, par manque de signatures. Un recours a ensuite été déposé mais a été déclaré irrecevable.

Les aides susmentionnées permettent :

- D'éviter que Télé-Dôle SA ne tombe en faillite (ce qui aurait eu pour conséquence un coût financier de plus de 4.5 millions pour la Région),
- De ne pas se retrouver avec des équipements à l'abandon et de vieilles installations à démanteler,
- De terminer la construction du bâtiment d'accueil.

Par ailleurs, lors de la séance du Conseil Intercommunal du 30 octobre 2024, un postulat intitulé « *Pour le développement d'une stratégie 4 saisons concrète à l'horizon 2040 sur le massif de la Dôle* » a été déposé et renvoyé au CoDir à la quasi-unanimité. L'objet de ce postulat est de demander au CoDir d'étudier et de présenter au Conseil Intercommunal un Master Plan 4 saisons qui permette d'avoir une vision stratégique sur le massif de la Dôle avec un plan d'investissement concret, l'objectif étant de maintenir un pôle de loisirs sur ce massif en tenant compte du changement climatique.



ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

Les familles de Givrins bénéficiant de ces structures ont confié 72 enfants à une crèche-garderie, à une accueillante en milieu familial (maman de jour) ou encore à une structure d'accueil parascolaire (UAPE) ce qui représente une « consommation » de 59'391 heures d'accueil pour l'année 2024.

Ces chiffres, nous montrent que l'accueil de jour des enfants est devenu un facteur important pour les familles de notre commune. Si le nombre d'enfants bénéficiant de l'offre des structures d'accueil reste relativement stable d'une année à l'autre, le nombre d'heures de fréquentation augmente sensiblement.

L'UAPE de Givrins a déménagé au printemps dans les nouveaux locaux à la rue de la gare. Cette nouvelle structure permet d'accueillir 12 enfants supplémentaires et dispose d'un bureau pour la direction, d'une salle de pause, d'une cantine et de deux grands espaces modulables pour les activités des enfants. Par ailleurs, il est à noter qu'en libérant les locaux occupés jusqu'à présent dans le Collège des Grands Records, la place est laissée à l'établissement primaire et secondaire de Genolier (EPSGE) pour leur utilisation.

En acceptant le Préavis n° 25/2024 relatif à la cession du droit d'usage en faveur de l'AISGE permettant l'exploitation de l'UAPE, le Conseil communal permet à l'AISGE d'acquiescer l'UAPE sans transaction financière par notre Commune et d'exploiter les locaux pendant toute la durée du DDP qui a été créé en faveur de la Fondation Equitim.

Le rapport de gestion complet du « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT), comprenant tous les chiffres, est à consulter sur www.reseautoblerones.ch.

REGLEMENTS COMMUNAUX

La révision des règlements de police et celui sur les émoluments en matière de police des constructions s'est poursuivie et s'achèvera vraisemblablement en 2025.

Une révision du « Règlement communal de classement des arbres » a été entreprise, lequel sera, in fine, remplacé par un « Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré ».

L'établissement d'un « Règlement du personnel communal » a également été entrepris.

FINANCES

L'exercice 2024 a vu l'engagement à 20% au 1er janvier de Mme Solange Muraca et Laure Mertens, respectivement Boursière et Aide-Boursière. Au 1^{er} juillet, Mme Mertens a augmenté son temps de travail à 30%.

Le revenu global des impôts est de CHF 8'321'163.95, en très nette hausse par rapport à 2023 (+47.1%), ceci en raison d'un impôt sur les successions de CHF 2'853'000.30. Sans ce revenu exceptionnel, les impôts auraient été en diminution de 1.8% par rapport à 2023 et de 6.1% par rapport au budget.

Le gain exceptionnel relatif à l'impôt sur les successions a permis la création d'un fonds de préfinancement à hauteur de CHF 1,15 million pour des travaux sur le patrimoine administratif, en conformité avec MCH2. Ce fonds pourra être utilisé afin de compenser pour tout ou partie les amortissements futurs de ces travaux. Comme pour tous les fonds, il n'existe pas de contre-partie bancaire. A noter que le fonds pour travaux futurs, incompatible avec MCH2, a été basculé dans ce compte, augmentant ainsi ce fonds de CHF 200'000.

Le résultat apuré des transactions exceptionnelles montre un excédent de charges d'environ CHF 110'000. Malgré des impôts ordinaires en forte diminution, le déficit demeure bien inférieur au budget. Cela provient en partie des écoles pour lesquelles les coûts budgétés n'ont largement pas été atteints, mais également de la péréquation qui, une fois corrigée des éléments exceptionnels, s'est avérée moins lourde que prévu.

Capital

Malgré cette année exceptionnelle, en raison des attributions aux fonds susmentionnés, le capital n'a augmenté que de CHF 2'267.95 pour atteindre désormais CHF 338'577.06.

Emprunts

L'endettement communal au 31 décembre 2024 était de CHF 9'436'956.25 au taux moyen de 1,1% répartis comme suit :

	Montant	Part
Court terme (moins d'un an)	3'000'000.00	30.19 %
Moyen (1 à 5 ans)	6'505.806.25	65.47 %
Long (plus de 5 ans)	431'150.00	4.34 %
	9'436.956.25	100.00 %

Suivi des crédits extrabudgétaires accordés par le Conseil Communal

Des dépenses ont été enregistrées pour les préavis suivants lors de l'exercice écoulé :

Préavis n° 10/2022 - Alpagnes des « Coppettes » et du « Sollier » - Raccordement à l'eau du réseau – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 140'000.- TTC. Des dépenses de CHF 8'505.35 CHF ont été enregistrées en 2023 et de CHF 15'566.35 en 2024 pour un total de CHF 44'071.70. Les travaux ne sont pas encore terminés.

Préavis n° 13/2023 - Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 193'430.- TTC destiné à financer, pour ½, la pose d'une conduite d'eau sous pression comme liaison de secours entre les communes de Givrins et Genolier. Des dépenses de 12'487.60 CHF ont été enregistrées en 2023 et de CHF 23'729.25 en 2024 pour un total de CHF 36'216.85. Les travaux ne sont pas encore terminés.

Préavis n° 20/2023 - Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 16'500.- TTC destiné à financer une étude de faisabilité pour la rénovation/transformation du bâtiment ECA 72 (Auberge) et du bâtiment adjacent ECA 71. Des dépenses de CHF 13'742.50 ont été enregistrées en 2024. Les travaux n'ont pas encore commencé.

Préavis n° 22/2023 - Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 235'900.- TTC destiné à financer les travaux du bouclage d'eau sous pression entre la route de Genolier et la route de la Gare conformément au PDDE. Des dépenses de CHF 93'310.00 ont été enregistrées en 2023 et de CHF 114'908.40 pour un total de CHF 208'218.40. Les travaux ont été terminés en 2024.

Le préavis suivant, approuvé en 2022 par le Conseil Communal, n'a pas encore engendré de dépenses au 31 décembre 2024 :

Préavis n° 06/2022 - Réfection du chemin du Sollier et des Coppettes – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 40'000.- TTC.

FORÊTS

Les forts coups de vent répétés, la sécheresse et les scolytes poursuivent leurs œuvres de mise à mal du patrimoine forestier.

Le travail de sécurisation des chemins et sentiers devient important pour le bien public.

Une partie conséquente du bois coupé sur les pâturages boisés a été exploitée par une entreprise aux frais de la commune et vendue sous forme de copeaux (houppier) pour le site de la Cantonale 2024 de la FVJC.

Personnel

Le personnel forestier est stable, soit un Garde-forestier, trois bûcherons et un apprenti.

Martelage

Les arbres du martelage 2023 étant encore sur pied, il n'y a pas eu de martelage en 2024.

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël s'est déroulée durant la matinée du samedi 14 décembre, dans la forêt au « Pré-de-la-Maison ». 38 sapins ont été coupés avec l'aide du Groupement forestier « La Colline ».

PÔLE TECHNIQUE COMMUNAL

Durant le 1^{er} semestre 2024, le travail débuté en 2023 de détermination et analyse des besoins et de la vision de gestion du patrimoine immobilier communal, a été poursuivi.

La collaboratrice du Pôle technique communal a démissionné au 30 juin. Dès le 1^{er} septembre, Madame Laure Mertens a repris cette fonction avec un pourcentage réduit (40% au lieu de 60%), le volume de travail afférent à ce poste ayant pu être affiné et diminué par la structure mise en place, ce malgré la reprise en sus de tâches qui afféraient à la bourse (gestion financière du patrimoine immobilier).

Au cours du second semestre, le fonctionnement du Pôle technique a été fortement altéré. A la fin de l'année, ce poste accuse un très important retard dans le traitement des tâches qui lui incombent, avec de nombreux dossiers en souffrance, compromettant le service public. Les différents projets ont eux été laissés de côté.

CHALETS D'ALPAGE, ALPAGES, DOMAINES ET PÂTURAGES

Chalets d'alpage – Généralités

La visite annuelle des chalets et des alpages, par la Municipalité, s'est déroulée le vendredi 14 juin.

Les dégâts aux bâtiments, occasionnés durant l'hiver, ont été inventoriés et les travaux à effectuer ont été listés. Les amodiataires présents pour l'occasion accueillent toujours la Municipalité le cœur sur la main et des tables bien garnies : café, thé, tresse, fromage, charcuterie, cakes et autres délices faits maison ; sans oublier le verre de vin servi généreusement et consommé avec modération.

Chalet de la Baronne

- Réfection de la quasi-totalité des joints du carrelage de la salle de fabrication des fromages ;
- Pose d'un enduit superficiel bicouche sur la place devant le chalet ;
- Installation d'un conteneur abritant les pompes à eaux desservant les chalets d'alpage des Coppettes et du Sollier.

Chalet des Coppettes

- Mise en place d'une alimentation en eau souterraine depuis le chalet de la Baronne.

Chalet du Sollier

- Mise en place d'une alimentation en eau souterraine depuis le chalet de la Baronne.

Alpage de la Pile-Dessus

- Transport de tout-venant pour la stabilisation d'une place d'affouragement pour les vaches allaitantes ;
- Réfection par terrassement et adjonction de matériaux du point bas du chemin d'accès au chalet du CAF.

Alpage de la Givrine

- Transport de copeaux de bois pour la stabilisation du terrain ;
- Deux passages électrifiés, de type « Flow Gate », ont été installés par l'Association Jura vélo pour les VTT et les piétons ;
- Réfection de citerne et récupérateur à eau sur le pâturage.

Alpage de la Baronne

Ouverture d'une seconde doline sur le pâturage ; elle a été sécurisée par le Groupement forestier « La Colline ».

Quant à la première doline, pourtant sécurisée depuis 2023, l'intervention des pompiers de St-Cergue a été nécessaire afin de sauver un chien (Cameron) y étant tombé.

Murs d'alpage en pierre sèche

Poursuite de la réfection des murs à deux endroits distincts, à savoir « Coppettes-Sollier » et « Givrine-Trélasse » (financement des deux communes de Trélex et Givrins).

DDP la Bouriaz St Cerque

Onze DDP de la Bouriaz arrivaient à échéance le 30 juin 2024. Après une étude réalisée avec le bureau Burnier & Cie, il a été décidé de proposer au Conseil communal un renouvellement de ces DDP pour une durée de 30 ans, avec des conditions tarifaires réadaptées aux prix du marché. Les redevances n'ayant pas été régulièrement indexées à l'IPC au fil du temps, les augmentations sont en moyenne de plus de 200%.

Le Préavis n° 28/2024 a été accepté par le Conseil communal lors de la séance du 24 juin.

Parc naturel régional Jura vaudois (reconnu d'importance nationale depuis 2013)

Cette Association, de 35 communes, poursuit 5 missions, centrées sur le développement durable, à savoir *"Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager / Renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable / Conclure des partenariats communication et garantie territoriale / Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable / Favoriser la recherche et la formation"*.

La participation des communes se monte toujours à CHF 5.00/habitant. Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises.

Le Parc Jura vaudois, au printemps et à l'instar des années précédentes, a procédé à l'installation de barrières et de récupérateurs pour le sauvetage des batraciens ; des bénévoles les ont déplacés de l'amont de la route de France à l'aval dans l'étang de la Givrine. Cette opération a permis de sauver plusieurs centaines de batraciens.

De plus, deux échelles pour batraciens et autres petites faunes ont également été installées dans les passages canadiens afin de favoriser leur sortie de l'ouvrage.

Espaces publics - Constats

Certaines infrastructures communales nécessitent des réfections afin de pouvoir répondre à leur affectation, ce en garantissant la sécurité et le respect des exigences légales.

L'état fortement dégradé des gradins du préau de l'école a été responsable de deux accidents ces 3 dernières années, des informations en possession de la Municipalité. La place de jeux sise à la ruelle des Chambres Chaudes, construite il y a plusieurs décennies, elle ne répond plus aux normes, selon un rapport établi par un mandataire spécialisé BPA.

Les classes de l'école de Givrins souffrent des chaleurs de plus en plus importantes, particulièrement à la belle saison. Un aménagement d'ombrages naturels complémentaires sur le préau permettrait d'améliorer ce désagrément et rendrait l'utilisation de cet espace minéral plus agréable. Dans cette optique et sans engendrer de coûts complémentaires, la taille des catalpas a déjà été modifiée afin d'augmenter leur canopée.

Des plans de lauriers sont présents sur l'espace public et devraient être retirés.

Compte tenu des éléments ci-dessus, un projet de réfection, réaménagement, végétalisation et amélioration de la biodiversité d'espaces publics a été développé. Le préavis devait être présenté au Conseil communal du printemps mais a finalement été retiré antérieurement par la Municipalité.

BÂTIMENTS COMMUNAUX – ENTRETIEN COURANT

Etat des bâtiments

L'isolation insuffisante ou inexistante et les fenêtres vieillissantes dans certains immeubles communaux laissent apparaître des problématiques d'étanchéité, de ponts de froid, et autres conséquences directes (moisissures, courants d'air, infiltrations d'eau). Le manque d'isolation phonique elle complique les relations de voisinage.

Une planification des travaux d'entretien à réaliser à court, moyen et long terme, tenant compte des différentes contraintes en découlant (techniques, administratives, juridiques et financières) est à réaliser afin de pouvoir assurer une cohérence du processus tant pour les biens immobiliers, les finances communales, que pour les usagers.

Tour de l'horloge

- Travaux électrification poids de 2023 non conformes, refaits par une autre entreprise à la charge du responsable.

Grands-Records 1

- Réfection infiltration eau toiture ;
- Contrôle OIBT ;
- Peinture rafraichie salles UAPE libérées ;
- Changement lave-linge ;
- Réparation store ;
- Réglages armoires ;
- Changement compteur chauffage (relevé par radio).

Immeuble route de Trélex 1

- Remplacement du lave-linge ;
- Différents petits réglages de portes / fenêtres ;
- Peinture rafraichie appartements libérés.

Immeuble route de la Bellangère 4

- Dépannages chauffage et eau chaude ;
- Détartrages de sanitaires ;
- Remplacement d'un réfrigérateur.

Immeuble route de la Bellangère 6

- Détartrages des sanitaires ;
- Réglage porte archives ;
- Détartrage du chauffe-eau.

Grande-salle

- Remplacement des chaises ;
- Interventions pour le beamer et les spots ;
- Débouchage du lave-vaisselle ;
- Changement de la douchette cuisine.

Poids public

- Le pont-basculé a été vérifié, en date du 25 avril, par le Bureau cantonal des poids et mesures.

Résiliations baux

Immeuble route de Trélex 1 :

- Appartement de 4,5 pièces, situé au 2^{ème} étage : Résiliation au 31 août, par la commune, suite à un défaut de paiement de loyer.

Immeuble route de la Bellangère 4 :

- Appartement de 2.5 pièces, situé au 1^{er} étage : Résiliation au 31 décembre.

Réadaptation des loyers communaux

La réadaptation des loyers a été poursuivie lors des changements de locataires, tout en maintenant les prix en dessous de ceux pratiqués sur le marché, afin de tenir compte des contraintes liées aux immeubles, mais également pour garantir une accessibilité aux personnes du village, jeunes ou moins jeunes.

Trois logements ont été concernés par ces ajustements durant l'année.

Problématiques rencontrées

Route de Trélex 1 - Appartement libéré – Travaux de remise en état

Lors de l'état des lieux de sortie réalisé début septembre, il a été constaté que différents travaux de remise en état devaient être entrepris à la suite de dégradations. Ces travaux ne pourront néanmoins pas être mis à charge des locataires, ceux-ci ne disposant pas d'assurance et la convention de sortie signée ne les incluant pas. Les démarches pour l'exécution de ces travaux ne sont pas arrivées à terme à la fin de l'année 2024.

Décomptes de charges locataires

La facturation des charges et frais accessoires aux locataires est à adapter afin que la collectivité n'ait plus à supporter d'importants coûts qui devraient être répercutés sur les bénéficiaires. Pour ce faire, des démarches techniques, administratives et juridiques sont à réaliser.

Conciergerie communale

Une analyse des besoins en termes de conciergerie communale a été réalisée par le dicastère au printemps, suite aux différents changements intervenus dans les tâches des employés, mais aussi de l'occupation des locaux (déménagement de l'UAPE hors de l'école notamment). Le départ à la retraite d'une employée, courant 2025, devant être préparé également.

Analyse du patrimoine immobilier

Cette analyse n'a malheureusement pas pu avancer comme souhaité durant l'année 2024.

Etude de faisabilité rénovation auberge

Le résultat de cette étude a été communiqué à la Municipalité à la fin du printemps 2024. Plusieurs variantes ont été développées par le bureau en partenariat avec le dicastère concerné, permettant à l'Exécutif de pouvoir affiner ses orientations. La Municipalité n'a pas été en mesure d'avancer sur ce dossier au terme de l'année 2024.

Dans ce contexte, un accord a été conclu avec les exploitants de l'auberge communale afin que cette enseigne continue ses activités. Un avenant au contrat de bail a dès lors été conclu pour ne concerner plus que les surfaces de l'auberge communale, à l'exclusion du logement sis à l'étage. La location de cet appartement ne pourrait être envisagée qu'après réalisation de certains travaux indispensables, notamment la création d'une entrée/sortie indépendante de celle passant par l'auberge (normes protection incendie) et agencement d'une cuisine.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Traitement des dossiers

En 2024, 44 nouveaux dossiers liés à la police des constructions ont été déposés.

Processus

Après de nombreuses années de traitement des dossiers par le Service Technique Intercommunal, l'application des procédures découlant du cadre légal a interpellé certains bureaux d'architectes et citoyens. Après quelques explications, les processus administratifs et légaux sont dorénavant mieux intégrés.

Il est à noter que jusqu'à il y a peu, les services cantonaux traitaient de nombreux aspects lors de la circulation des dossiers dans leur office, domaines qui ont été progressivement délégués à l'autorité communale, augmentant et complexifiant la tâche de l'Exécutif, tout en lui conférant les responsabilités en découlant.

Afin de contribuer à la bonne information des citoyens sur les démarches à entreprendre lorsque des travaux sont envisagés, un flyer explicatif sera créé, vraisemblablement en 2025.

Procédures

Courant 2024, deux enquêtes publiques ont fait l'objet d'oppositions. Ces dossiers sont encore en cours de traitement au 31 décembre.

Projet d'installation d'un mât pour le compte de Swisscom (Suisse) SA, sur la parcelle RF 228, sise au chemin des Erignières

Quand bien même la synthèse de la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) fut délivrée, début 2024, avec un préavis favorable, la Municipalité a décidé de refuser la délivrance du permis de construire, et ce notamment en raison du nombre conséquent de personnes s'étant opposées au projet durant l'enquête publique.

Swisscom ayant fait recours contre cette décision, auprès de la CDAP, la Municipalité a décidé de ne pas aller plus en avant dans cette procédure, ses chances d'obtenir le maintien de sa décision étant quasiment inexistantes, à l'inverse des frais nécessaires à sa défense, lesquels auraient été conséquents.

Les opposant-e-s au projet ayant également renoncé-e-s à défendre leur position par-devant la CDAP, la Municipalité a décidé de révoquer sa décision de refuser la délivrance du permis de construire, mettant ainsi un terme à la procédure ouverte en justice et limitant les frais y relatif d'autant.

Au 31 décembre, la Municipalité est dans l'attente d'un retour de la CDAP suite à la révocation précitée.

URBANISME

Plan d'Affectation Communal (PACom)

a. Contexte et portée

Le Plan Général d'Affectation (**PGA**) de Givrins est en vigueur depuis 1980. La situation a évolué et les dispositions datant de plus de 40 ans sont en partie obsolètes. Par ailleurs, suite à la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) en 2014, les communes du canton

de Vaud ont l'obligation de mettre leur plan d'affectation et le règlement y relatif en conformité avec les nouvelles normes.

Le PGA révisé, appelé Plan d'Affectation Communal (**PACom**), affecte le territoire communal en différentes zones et aires dont le périmètre figure sur le plan d'affectation. Le Règlement sur le PACom contient les règles applicables aux constructions et à l'aménagement du territoire de la Commune à l'intérieur de ce périmètre. Le PACom prend également en compte les aspects qualitatifs d'aménagement, en respectant une croissance mesurée, à l'échelle du village, pour les 15 prochaines années.

A titre informatif, les Surfaces d'Asselement (**SDA**) présentent un bilan positif dans le PACom avec un gain d'un peu plus de 3.5 hectares.

Il est rappelé que les secteurs suivants ne seront pas affectés par le PACom ; leur affectation sera maintenue selon leur Plan Partiel d'Affectation (**PPA**) respectif, soit :

- PPA « Chanay » du 12.04.1995 ;
- PPA « Au Serau » du 21.02.1996 ;
- PPA « Es Sales » du 09.12.2013 ;
- PPA « Leydefeur » du 05.09.2012.

En effet, les dispositions régissant ces PPA correspondent à leur usage et leur intégration dans le PACom aurait nécessité la démonstration de leur conformité ainsi que leur reconduction pour un délai de 15 ans, ce qui empêcherait des ajustements dans un plus court délai.

Le Plan Général d'Affectation (**PGA**) « Grand Pré » du 29.02.1980 n'est pas non plus affecté par le PACom (voir chapitre y relatif ci-après).

Les différents documents soumis à l'enquête publique et à l'enquête publique complémentaire en 2023 sont disponibles sur le site de la commune. Sur les 23 oppositions faites à l'issue de ces enquêtes, 17 ont été retirées et 6 ont été maintenues.



b. Procédure 2024

La levée des oppositions maintenues, ainsi que le PACom et son règlement (RPACom), le Plan fixant la limite des constructions, le Plan de constatation de la nature forestière et la cadastration de deux domaines publics au domaine privé communal ont été soumis à l'approbation du Conseil communal à l'issue de sa séance du 31 janvier 2024 (Préavis 23/2024, disponible sur le site de la commune).

Les oppositions ont été levées et les projets de réponses aux opposants ont été acceptés à une large majorité par le Conseil. Une synthèse des oppositions et des propositions de réponses aux oppositions maintenues figure dans le Préavis susmentionné.

Après quelques amendements au RPACom, le PACom, le RPACom ainsi que les Plans et cadastrations susmentionnés ont été approuvés à une quasi-unanimité. Le détail des

amendements figure au procès-verbal de la séance du Conseil Communal précitée, lequel est disponible sur le site de la commune.

Les amendements votés par le Conseil Communal ont été intégrés au RPACom et soumis ensuite à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) qui les a validés au mois de juin 2024.

L'ensemble du dossier a été transmis au Canton au mois de juillet 2024. Au mois d'août 2024, le Canton a demandé à la commune de compléter le dossier avec les géodonnées, conformément aux exigences de la nouvelle Directive cantonale sur la normalisation des données de l'aménagement du territoire (NORMAT 2).

Ce traitement des fichiers numériques a été confié au bureau de géomètre Bovard & Fritsché et le fichier NORMAT a été adressé au Canton le 13 septembre 2024.

La validation finale du PACom, de son Règlement, des Plans et cadastrations susmentionnés, sont depuis lors en attente de validation finale par le Canton, lequel procède à un nouvel examen du dossier par tous les services concernés.

Si aucune enquête complémentaire n'est requise, ces documents entreront en vigueur après cette validation finale et l'échéance des délais de recours.

Zone artisanale « Grand-Pré »

La création d'une zone artisanale dans le secteur Grand-Pré (parcelles 224, 225 et 404 partielles) a pu être réactivée en 2024, suite à l'introduction par le canton de ZAL (Zones Artisanales Locales – Mesure D12 du Plan Directeur Cantonal PDCn quater).

Pour mémoire, les objectifs d'une zone artisanale à cet endroit sont notamment de :

- Régulariser la situation dans ce périmètre, notamment en ce qui concerne les accès ;
- Pérenniser une petite zone d'activités économiques à Givrins, ce qui est particulièrement intéressant pour la commune dans un contexte de prix du foncier élevé.

La ZAL Grand-Pré est mentionnée comme zone en projet dans le volet stratégique du nouveau Système Régional de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) du district de Nyon.

Le périmètre de cette future ZAL, en blanc sur le plan ci-dessous, est non affecté dans le PACom.



Une première rencontre entre le Canton, la Commune et le bureau d'urbanistes Fischer Montavon a eu lieu en février 2024 pour présenter le projet à la DGTL, aborder les critères d'application des conditions des mesures D12 (zones d'activités) et F12 (surfaces d'assolement) au cas d'espèce et passer en revue la procédure.

Comme tout projet d'urbanisme, celui-ci comporte les étapes suivantes :

- Examen préliminaire (avant-projet) ;
- Examen préalable (examen de la légalité et de la conformité au PDCn) ;
- Enquête publique ;
- Adoption par le Conseil Communal ;
- Approbation par le Canton.

Un dossier pour avis préliminaire a été constitué au printemps 2024 et transmis à la DGTL au mois de mai 2024. En date du 3 octobre 2024, la DGTL a rendu son avis préliminaire, lequel demande que les justifications suivantes soient apportées :

- Démonstration de l'absence d'alternative ;
- Démonstration de l'utilisation optimale du sol sur la base d'un projet concret ;
- Garantie de la disponibilité des terrains selon l'article 52 LATC.

Une note répondant à chacun de ces points, ainsi qu'un avant-projet de plan d'affectation ont été adressés à la DGTL en vue d'une séance de coordination début 2025.

STRATEGIE REGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES DU DISTRICT DE NYON (SRGZA)

Les objectifs principaux d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités sont de :

- Coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités économiques sur le territoire ;
- Garantir que ces zones d'activités répondent aux besoins avérés de l'économie pour les vingt prochaines années ;
- Garantir une offre foncière effective et répartie judicieusement sur tout le territoire.

La délimitation de nouvelles zones d'activités est imposée aux cantons par la législation fédérale (art 30a, al. 2 OAT). Le Canton de Vaud a confié à Région de Nyon la conduite et la coordination de la démarche permettant l'établissement d'un SRGZA pour le district.

Après un travail collectif de trois ans, la procédure est arrivée à son terme, la dernière étape étant l'adoption de la stratégie par les communes du district puis l'approbation par le Conseil d'Etat.

A l'issue d'une période de consultation publique début 2025, aucune remarque formulée par les citoyens de la commune n'a été enregistrée sur le SRGZA du district.

Lors de sa séance du 9 octobre 2024, le Conseil Communal a accepté le Préavis Municipal no 31/2024 relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon à la majorité. Le texte du Préavis est disponible sur le site de la Commune. Le site de Région de Nyon (www.regiondenyon.ch) comporte également nombre d'informations détaillées sur ce sujet.



11 janvier 2024

Consultation publique de la stratégie de gestion des zones d'activités du district de Nyon

La stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) a été préavisée favorablement par le Canton et peut entrer dans sa phase de consultation publique. Du 27 janvier au 25 février 2024, le dossier sera librement accessible dans les 47 communes du district, ainsi que dans les locaux de Région de Nyon durant les heures d'ouverture. Une exposition photos accompagne la démarche de consultation publique.

SERVICE DES ROUTES ET VOIRIE

Routes

Plusieurs routes et bordures de routes ont été réparées en 2024, suivant le plan d'intervention 2024-2026.

Suite à l'extension du réseau du CAD, plusieurs routes communales ont vu leur trafic quelque peu perturbé. Les déviations et alternatives implémentées ont causé un minimum de désagréments. Le parking sis en face du Temple, étant utilisé par les entreprises, pour l'entreposage de leurs machines et matériaux, a été fermé. Cela n'a pas causé de grands problèmes, les véhicules ayant été stationnés ailleurs.

Les travaux d'entretien et de réparations suivants ont été effectués :

- Réparation de deux regards endommagés ;
- Réparations de quelques nids de poules.

Voirie

La saison hivernale 2023-2024 a été faible en chutes de neige ; il n'y a eu de la neige qu'en fin décembre 2024. Une seule intervention a été effectuée pour le déneigement ainsi que trois salages des routes communales. Il en fut de même pour le déneigement des places/accès privés.

Passage de l'épaveuse

Le passage de l'épaveuse a été effectué en deux étapes, la première en ne passant qu'aux endroits où la visibilité pour la sécurité des usagers de la route le nécessite, la deuxième sur l'ensemble du réseau. La Municipalité a décidé de reconduire la même action en 2025.

ECLAIRAGE PUBLIC

- Quelques ampoules défectueuses ont été remplacées ;
- Une minuterie défectueuse, dans la Tour de l'horloge, a été remplacée.

DECHETS/DECHETERIE

Reprise de la déchetterie par BGS Compost SA

La commune avait repris la gestion du personnel de surveillance de la déchetterie au 1^{er} juin 2022, moyennant le paiement des heures de surveillance qui sont dues contractuellement par BGS Compost SA.

Suite à diverses discussions avec BGS Compost SA, une nouvelle convention est sur les rails, avec la reprise de la gestion de la déchetterie par BGS Compost. L'objectif est de la finaliser avant l'été.

Entretien

Il n'y a pas eu de gros entretiens fait cette année.

Finances

L'excédent de revenus de CHF 14'059.81 s'explique notamment par :

- Plus de perception de taxes déchets, notamment les entreprises sises sur le territoire communal qui ont été pour la première fois toutes facturées ;
- Peu de frais d'entretien de la déchèterie ;

Comme la gestion des déchets fait partie des domaines autofinancés, les recettes courantes doivent couvrir les dépenses courantes, y compris les amortissements. On cherche donc un équilibre budgétaire avec un taux de couverture de 100%. Comme cet équilibre n'est pas toujours réalisable sur une année, le principe de couverture des coûts est recherché à moyen terme, c'est-à-dire sur une période d'environ 5 ans.

Déchets	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne/5 ans
Charges	104'353.82	94'177.85	92'308.90	115'274.54	99'575.55	101'138.13
Amortissements						0.00
Attribution au fonds	1'700.93	18'760.40	18'431.50	1'241.01	12'863.10	10'599.39
Revenus	106'054.75	112'938.25	110'740.40	116'515.55	112'438.65	111'737.52
Prélèvement au fonds						
Couverture en %	102%	120%	120%	101%	113%	110%

On constate que l'on dégage une marge de 10% sur 5 ans. Des travaux doivent être effectués en 2025, notamment le marquage du sol. Des travaux de mises aux normes pourraient également devoir être effectués. Ceci ramènerait le chapitre des déchets vers plus d'équilibre entre dépenses et revenus.

Il est envisagé en 2025 de revoir la gestion des déchets valorisables afin d'augmenter les ristournes perçues. Une réflexion sur la collecte des sacs poubelles doit être menée.

CIMETIERE

Hormis des travaux liés à l'entretien courant du cimetière, aucune intervention particulière n'est à signaler.

ECOLE

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

Notre commune jouit d'une démographie relativement stable, le nombre de jeunes scolarisés dans notre établissement reste quasiment identique d'année en année.

L'AISGE a vécu une année 2024 mouvementée. Le licenciement de sa Directrice générale, le départ à la retraite de sa Directrice des finances, l'incapacité de travail longue durée de sa Directrice des ressources humaines, ont eu des impacts notables sur le fonctionnement de cette association, les membres du CODIR étant à nouveau fréquemment dans l'opérationnel.

La construction du collège du Bix à Le Muids s'est poursuivie, avec la découverte de vestiges archéologiques, ce qui a nécessité un arrêt des travaux durant plusieurs mois. D'importantes quantités d'eau doivent également être gérées sur la zone des travaux. Au 31 décembre, le chantier accuse un retard important, mais l'ouverture de cette école pour la rentrée scolaire

2026 reste encore d'actualité. Les coûts de ce complexe (environ CHF 48 mio) devraient avoir un impact dans le budget communal dès l'année 2026.

Le rapport de gestion de cette association se trouve sur son site internet www.aisge.ch.

DÉFENSE INCENDIE

Le Rapport annuel, en présentiel, du site de Genolier, s'est tenu le samedi 20 janvier, à Genolier.

Site de Genolier

Interventions : 38 (dont 5 à Givrins) pour un total de 388 heures de l'organe d'intervention.

Effectif du site de Genolier : 33.

Effectif SDIS Nyon-Dôle : 224.

Le contrôle des bornes hydrantes a été effectué le 16 novembre.

ORGANISATION REGIONALE DE PROTECTION CIVILE DU DISTRICT DE NYON (ORPC)

Le représentant de la Municipalité ainsi que celui du Conseil communal ont participé aux deux assemblées ordinaires de l'ORPC.

Utilisation d'une partie des locaux de l'abri PCi du Collège des Grands-Records pour le stockage ainsi que le travail des décorations de la Cantonale 2024 de la FVJC.

Le test annuel des sirènes est intervenu le mercredi 7 février (installation opérationnelle).

Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Pour mémoire, le PRU communal serait monté, le cas échéant, dans la salle du Casino.

Une seule et dernière campagne PRU s'est déroulée, toujours sous la conduite de l'ORPC ; il s'est agi de :

- La reprise de l'appareil POLYCOM et VHF ;
- La distribution du nouvel appareil POLYCOM, y compris une nouvelle directive précisant l'utilisation et l'entretien de cet appareil ;
- La remise de la deuxième partie du matériel cantonal « Signalétique PRU » (panneaux, indicateur de direction) ;
- La mise à disposition d'une documentation technique et didactique afférente, mise à jour.

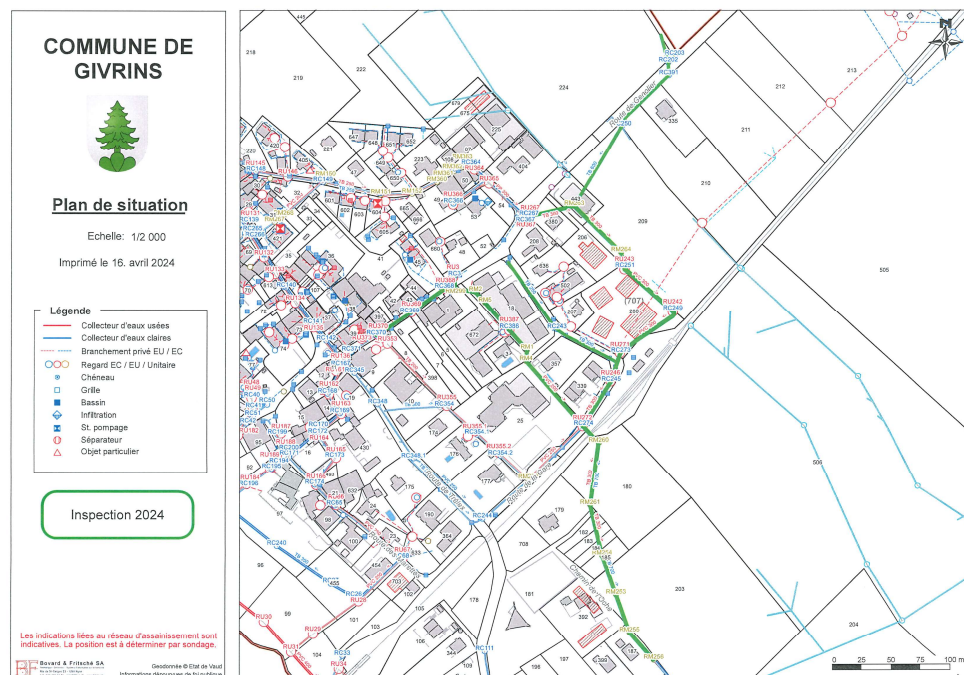
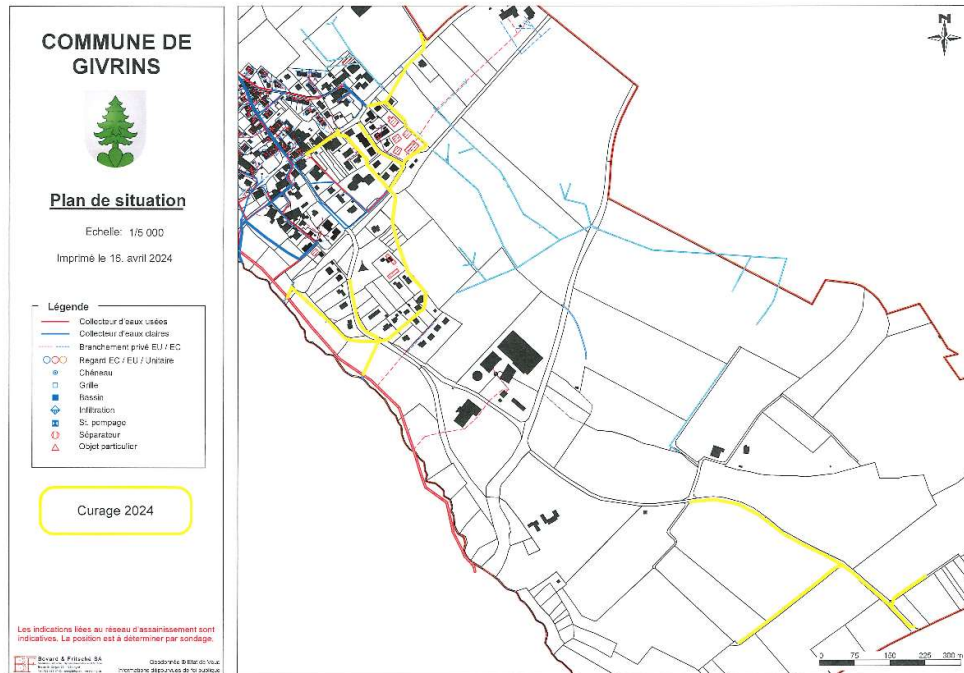
Ainsi, dès la fin de l'année 2024, la commune dispose de l'entier de l'équipement PRU mis à disposition par le canton.

Le nombre total de places protégées, au niveau communal, est excédentaire par rapport à la population, à savoir 1159 places (661 privées et 498 publiques).

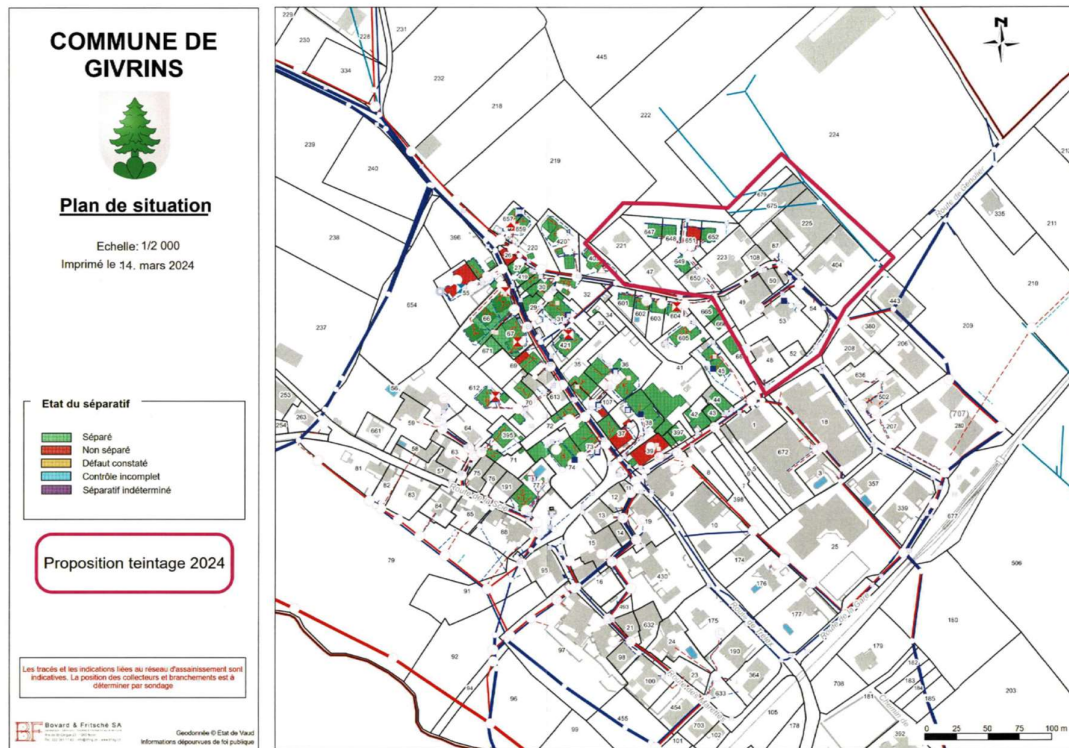
SERVICE DES EAUX

Réseau d'assainissement (EC/EU)

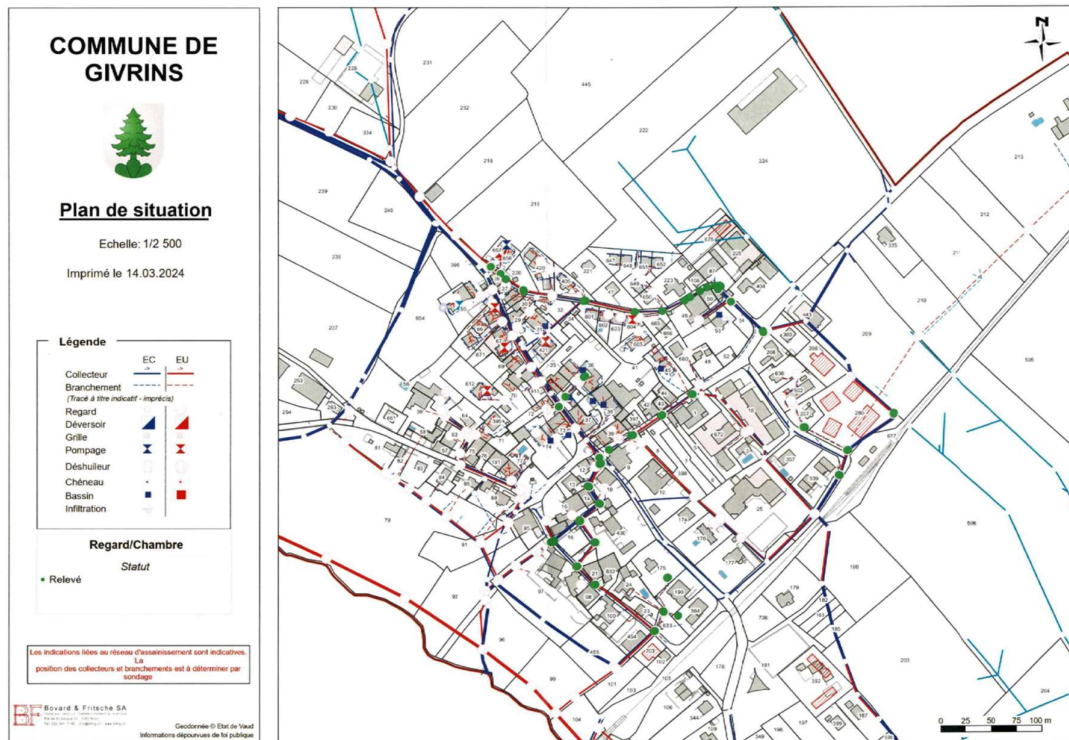
La tournée annuelle d'entretien du réseau EC/EU a été réalisée et les travaux urgents de réhabilitation à réaliser ont été faits.



Le contrôle du séparatif a été réalisé sur une quinzaine de parcelles, concluant à 5 inconformités (EC dans EU et raccords non terminés) ;



Un relevé de grilles et regards s'est fait sur une portion du territoire.



Le suivi des raccords sur les chantiers a été exécuté par notre mandataire, le bureau Bovard & Fritsché.

L'augmentation des fortes précipitations requiert une gestion de l'évacuation des eaux claires minutieuse, notamment par la mise en place de mesures afin de préserver la capacité des infrastructures collectives. Dorénavant, les projets de construction ayant un impact sur les eaux claires d'une parcelle sont soumis au bureau mandataire de la commune pour préavis et conditions à intégrer dans l'autorisation de construire qui sera délivrée de sorte à ce que chaque parcelle gère ses eaux claires sur place autant que possible.

Réseau d'eau sous pression (ESP)

Autocontrôle

Suite à l'inspection de l'OFCO réalisée en 2023, une refonte de l'autocontrôle communal a été exigée. Le bureau Bovard & Fritsché a été mandaté pour ce faire. Le nouveau document devrait être finalisé au premier trimestre 2025.

Relevés des compteurs d'Eau Sous Pression sur le territoire communal

Les relevés automatiques annuels de 2023 ont été faits en février 2024 (14 mois de consommation) et ceux de 2024 en décembre 2024 (10 mois de consommation), ce qui peut créer des différences parfois notables dans les montants facturés.

Suivi des bornes hydrantes communales et contrôle

Le suivi et l'entretien des bornes hydrantes (BH) se poursuit en collaboration avec le SDIS, la société Von Roll et le fontainier de la Commune. Le déplacement d'une BH (route de Genolier), ainsi que l'ajout d'une nouvelle (rue de la gare) à la suite de constructions réalisées sont à signaler.

Système de gestion informatique

La foudre tombée dans le village durant la nuit du 11 au 12 août a causé la panne du système informatique pour la gestion de l'eau potable. Plusieurs éléments ont été touchés causant d'importants désagréments. Notamment, les niveaux des réservoirs n'étaient plus visibles informatiquement, les pompes ne se déclenchant plus automatiquement et la télégestion avec la SAPAN totalement interrompue durant plusieurs jours.

Cet incident a mis en lumière que certains éléments du système de gestion informatique étaient obsolètes, d'autres ne pouvaient plus être mis à jour et ne garantissaient plus les besoins de sécurité élémentaires pour un tel système. L'entreprise InfoTeam qui a mis en place cette gestion ne dispose elle plus des ressources en personnel permettant d'assurer l'entretien et le suivi de l'installation, Givrins étant semble-t-il la dernière commune pour laquelle cette société a un logiciel de gestion d'eau potable.

La collaboration et l'entraide avec les pompiers du SDIS Nyon-Dôle, particulièrement le Capitaine Macheret, chef de site de la caserne de Genolier, mais aussi avec les collaborateurs des SI de Nyon, M. Claude Ravenel, Fontainier, et notre employé communal (en vacances pourtant) s'est déroulée remarquablement et a été très appréciée, surtout dans le contexte du village à ce moment-là (manifestation avec des milliers de personnes sur site quotidiennement).

Fuites

Une fuite sur une canalisation privée a été décelée durant l'automne, avec un débit estimé à 10l/min. Le remplacement de la conduite s'avère nécessaire, celle-ci étant obsolète. Les travaux seront entrepris durant l'hiver par le propriétaire et le concessionnaire communal.

Sous la compostière, sur la conduite d'amenée d'eau de la SAPAN une fuite a été relevée, les travaux de réhabilitation ont été réalisés par le concessionnaire communal au cours de l'automne.

Réservoirs et station de pompage

Les cuves des réservoirs n'ont pas été nettoyées en 2024. Les locaux eux ont été entretenus régulièrement.

Liaison de secours Givrins – Genolier

L'accord du canton pour la réalisation des travaux de pose d'une conduite entre les deux villages a été reçu durant l'automne. Le mandataire a ensuite poursuivi les démarches en vue de l'appel d'offres etc. Les travaux sont envisagés pour le courant du printemps 2025.

Analyses

Trois campagnes d'analyses ont été réalisées au cours de l'année pour l'eau potable (sur les sources, l'eau de la nappe, l'eau du réseau et l'eau de distribution).

Lors de l'analyse faite durant l'automne, une non-conformité a été relevée dans le réseau de distribution (robinet cuisine grande salle). Malgré différentes mesures prises, lors de l'analyse subséquente, les valeurs seuils pour la potabilité de l'eau n'étaient toujours pas respectées. Une analyse sur un autre point du réseau de distribution a permis de s'assurer que la qualité de l'eau fournie dans le réseau de distribution n'était-elle pas problématique. Il a alors été décidé de changer la douchette et le tuyau de l'évier de la cuisine de la grande salle, ce qui a résolu la non-conformité, la dernière analyse attestant de la potabilité de l'eau aussi à cet endroit.

Ressources

Une consommation totale d'eau potable de 104'252m³ a été relevée en 2024, ce qui amène la consommation par habitant à environ 95.47m³. La consommation moyenne annuelle par habitant en Suisse est de l'ordre de 51.1m³. En l'état, il n'a pas été possible de déterminer la/les cause(s) de cet écart (gros consommateurs, fuites, piscines, etc).

Les sources ont produit 36.20%, la nappe phréatique 55.69% et l'eau du lac (SAPAN) 8.11% de la quantité consommée. A dires de spécialistes, il ne serait pas adéquat de pomper autant dans la nappe phréatique et le pompage de l'eau du lac devrait être privilégié de sorte à préserver nos ressources hydriques.

Entretien et suivi des fontaines communales

Les fontaines communales ont été nettoyées régulièrement au cours de l'année par l'employé communal. Par souci de l'image de la commune durant la manifestation de la Cantonale, il était prévu un nettoyage par hydrogommage de la fontaine du centre. Il a été néanmoins

renoncé au début de l'été à ces travaux qui avaient été intégrés au budget 2024 pour CHF 26'000.-, prestation trop onéreuse pour un travail quasi qu'esthétique.

Sur demande de la Direction générale des immeubles et du Patrimoine (DGIP), un rapport établi par l'Atelier Lithos Olivier Fawer, spécialiste, a été rendu sur l'état des fontaines communales et sur les exigences en termes de travaux d'entretien et de réhabilitation. Les coûts de ce rapport sont subventionnés à hauteur d'environ 50% par le canton.

A la suite, une offre pour l'entretien et la réhabilitation des différentes fontaines de la commune a été demandée à l'entreprise Lachat & Fils, ce afin de permettre à la Municipalité de pouvoir construire sa vision et planifier temporellement et financièrement ces travaux d'entretien de son patrimoine.

La fontaine de Couvaloup, dont le bassin a été jugé irréparable, nécessiterait donc d'être remplacée. Le Conseil communal, interpellé pour la deuxième fois sur ce sujet, a néanmoins à nouveau rejeté le préavis de la Municipalité pour le remplacement de cette fontaine lors de sa séance du 24 juin 2024.

SAPAN

Les coûts d'achat de l'eau de la SAPAN ont augmenté cette année de CHF 27cts/m³ à 29.5 cts/m³. Une augmentation des frais financiers est annoncée pour 2025, de CHF 17.-/litre/min à CHF 53.70.-/litre/min, passant d'un montant de CHF 1'360.- annuel à CHF 4'296.- pour notre commune.

APEC

Lors de sa séance du 9 octobre 2024, le Conseil communal a accepté le préavis 32/2024 relatif à la modification de l'article 21 des statuts de l'APEC. Cette adaptation a pour but de permettre de rehausser le plafond d'endettement de cette association intercommunale, une nécessité vu les investissements à venir pour la construction de la nouvelle STEP. Dans ce préavis, l'évolution des coûts et les répercussions sur les taxes communales y sont représentées.

ENERGIE

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

Le Plan Energie & Climat (PECC) de Givrins a été adopté en 2022 sous le slogan « **AGIVRINS, ensemble pour demain** ».

Il est assorti d'un catalogue d'une vingtaine d'actions concrètes qui sont progressivement mises en œuvre depuis 2023, avec un suivi régulier par le bureau d'accompagnement mandaté par la commune.

Le PECC et le catalogues d'actions peuvent être consultés sur la page Environnement du site de la commune. Pour en savoir plus sur l'outil PECC, le site du canton peut être consulté via le lien suivant :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/>

En plus des actions mises en œuvre en 2023, 2024 a permis de réaliser les actions suivantes :

✓ **Sensibiliser et lutter contre les espèces exotiques et les néophytes**

Deux matinées citoyennes d'arrachage de vergerettes et de solidages américains ont été organisées sur le territoire communal les 25 mai et 21 septembre, en compagnie de biologistes, matinées qui se sont conclues par un moment convivial apprécié de toutes et tous.



Les élèves de 2 et 3P de Givrins ont pu profiter d'une belle après-midi pour découvrir un peu du monde des néophytes dans le cadre des actions du PECC. Accompagnés par deux animatrices du PAJU et deux municipaux, ils ont participé à des ateliers, ainsi qu'à l'arrachage de nombreuses plantes envahissantes (spécifiquement les vergerettes annuelles) autour de l'école de Givrins.



Ces actions seront reconduites en 2025.

✓ **Renforcer la biodiversité sur le territoire communal**

Talus : le plan d'entretien différencié des talus a été mis à jour avec l'ajout de talus à la route des Mortiers et vers le collège des Grands-Records.

Plan d'action des nicheurs en bâtiments : une étude a été menée par le Parc Jura Vaudois pour proposer la pose de nichoirs à hirondelles et martinets sur certaines propriétés privées. La mise en œuvre de ce plan est en partie subventionnée par la DGE.

Des nichoirs à mésanges charbonnières ont été réalisés par le groupement forestier pour lutter contre les chenilles processionnaires à certains endroits stratégiques.

Différentes communications ont été publiées dans l'Echo des Copons sur ces thèmes ainsi que sur l'entretien des haies et des cordons boisés.

- ✓ **Hôtels à insectes**
Deux hôtels à insectes ont été réalisés par le Groupement Forestier et installés sur le territoire communal, l'un au début du chemin de la Feuilleuse (rte de la Scie), l'autre au centre du village (sur la partie centrale de la place). D'autres devraient suivre en 2025.
- ✓ **Favoriser la bonne gestion de l'eau**
Une conférence-débat publique a été organisée sur ce thème à la Grande Salle le 6 juin avec le Prof Aurèle Parriaux, M. Serge Guebey, directeur de la SAPAN, et M. Pierre Wahlen, Municipal de Nyon en charge des SIN.
- ✓ **Procédures d'assainissement énergétique des bâtiments privés**
Un flyer a été réalisé et distribué à la population en septembre 2024, résumant les étapes clés des procédures d'assainissement et fournissant des informations sur les liens utiles et les subventions disponibles.
- ✓ **Accompagner les particuliers pour la pose de panneaux photovoltaïques**
41 particuliers se sont inscrits pour une pré-évaluation du potentiel de leur toiture et 23 ont décidé de demander un appel d'offres négocié par GROUP-IT by HES-SO. La commune a touché une subvention de CHF 12'000 de SuisseEnergie pour ce projet.
- ✓ **Système de véhicules partagés, type Mobility**
Le sondage effectué auprès de la population a montré un intérêt relativement peu important pour la mise en place d'un tel système. Il a donc été décidé de ne pas poursuivre cette action pour l'instant.
- ✓ **Repair Café**
Les premières éditions du Repair Café de Givrins, organisées en partenariat avec la Fédération Romande des Consommateurs (FRC), ont rencontré un beau succès auprès de la population les 1^{er} juin et 30 novembre 2024. Une équipe motivée de bénévoles a permis de redonner vie à bon nombre d'objets de toutes sortes. Cette action sera reconduite en 2025.



Chauffage à distance : CAD Givrins SA

Suite à l'assainissement de CAD Givrins SA et l'entrée de la SEFA dans le capital-actions et au conseil d'administration de CAD Givrins SA en 2023 (pour le détail de ces opérations, voir rapport de gestion 2023), l'année 2024 a été essentiellement consacrée aux travaux d'extension du réseau de chauffage à distance dans le village (route de la Bellangère, route de Genolier, chemin du Carre, ruelle des Chambres Chaudes, route des Marettes).

Les imprévus avec lesquels il a fallu composer (sous-sol, maisons anciennes,...) et une interruption de chantier pendant La Cantonale ont entraîné certains retards dans le planning des travaux mais un suivi attentif et régulier du chantier ont permis de les résorber autant que possible.

Suite à cette extension, le nombre de raccordements au chauffage à distance et les puissances d'introduction ont doublé.

	Avant travaux	Total nouveaux raccordements	Après travaux
Bâtiments Raccordés	24	28	52
Puissance (kW)	873	735	1608

Pour être précis, fin 2024, 25 nouvelles installations complètes ont été posées dont 21 en service, 4 clients attendent la mise en place d'une sous-station, 3 clients seront raccordés en 2025 et 7 attentes ont été posées en bordure de parcelles (futurs clients potentiels). Les travaux se poursuivront en 2025 avec une fin des travaux d'extension des Boucles A et A+ (voir illustration) prévue au premier trimestre.

Les deux chaudières qui étaient jusqu'alors fortement sous-exploitées, fonctionnent désormais à plein régime, ce quand bien même la consommation moyenne par client est en baisse par rapport aux dernières années (hivers doux). Cette baisse est donc compensée par la consommation des nouveaux clients.

Une attente sur le réseau au croisement de la ruelle des Chambres Chaudes et de la route des Marettes a par ailleurs été posée pour une possible nouvelle extension du réseau via la route de la Scie (future Boucle B). Ce projet est à l'étude mais ne pourra se faire qu'en augmentant la puissance de distribution.

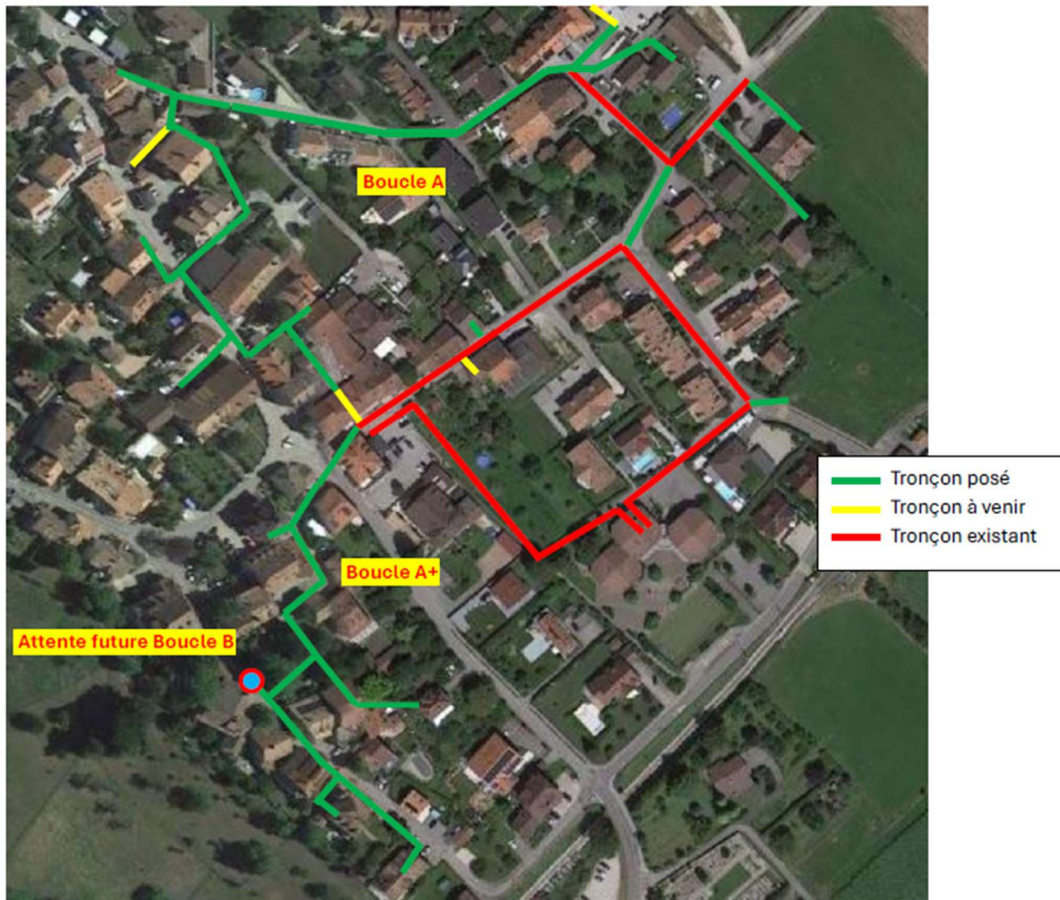
Comme annoncé, le tarif du kWh a été augmenté à 20 cts/ kWh à partir du 1^{er} juillet 2024.

Par ailleurs, des économies de charges d'exploitation ont pu être réalisées avec l'internalisation de certains services (dépannage, réparations,...) et la renégociation de certains contrats.

Les comptes révisés 2023-2024 présentent un résultat se rapprochant de l'équilibre alors que la société était surendettée jusqu'alors.

Les efforts se poursuivent afin d'atteindre les objectifs d'assainissement, de pérennisation et de développement du chauffage à distance communal.

Vue aérienne des tronçons réalisés en 2024 et début 2025



Assemblées générales et Conseils d'administration

Pour mémoire, fin 2023, la commune de Givrins, jusqu'alors actionnaire unique de la société, a cédé 80% du capital-actions à la SEFA dans le cadre de l'assainissement de la société afin de permettre non seulement la pérennisation mais le développement du chauffage à distance communal.

Des représentants de la SEFA sont entrés au Conseil d'administration, lequel est depuis lors composé comme suit :

Président	Nicolas Cottier
Vice-présidente	Nathalie Vez
Administrateur	Frédéric Viviani
Administrateur	Cédric Nardone
Administrateur	Christian Rod

La réorganisation de la société, le suivi des travaux et des objectifs susmentionnés ont fait l'objet de plusieurs conseils d'administration et d'une assemblée générale comme suit :

7 mars	Conseil d'administration
18 avril	Conseil d'administration
2 mai	Conseil d'administration
12 septembre	Conseil d'administration
14 novembre	Conseil d'administration
14 novembre	Assemblée générale ordinaire

Le succès du projet d'extension du réseau de chauffage à distance montre l'intérêt grandissant de la population pour passer à une énergie locale et renouvelable, ce qui est extrêmement réjouissant.

La Municipalité tient à réitérer ses remerciements aux propriétaires qui ont fait confiance au chauffage à distance communal depuis des années et à ceux qui s'y sont récemment raccordés.

CONCLUSIONS

L'année 2024 a été marquée par des changements qui ont apporté des évolutions importantes, tant au niveau de nos employés qu'au niveau de l'organisation municipale.

Si ces transformations ont ouvert la voie à de nouvelles opportunités, elles ont aussi été source de défis à surmonter.

En mettant en place de nouveaux projets et en simplifiant certains de nos fonctionnements, nous gagnons en efficacité et restons proches des besoins de la population.

Nous confirmons nos efforts en gardant à cœur la proximité avec nos citoyens et citoyennes de Givrins, ainsi que le sens du service.

La Municipalité souhaite exprimer sa sincère gratitude envers toutes celles et ceux qui, par leur travail, leur engagement et leur loyauté, contribuent à faire vivre notre Commune.

Ensemble, nous œuvrons pour un cadre de vie plus harmonieux, stable et dynamique pour les habitants de Givrins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique
Regula Zellweger



Le Secrétaire
Alexandre Good

